



Forfry, le 1^{er} avril 2022

Compte-rendu de la séance du 31 mars 2022

1- Décision modificative n° 1 au budget,

Nombre de conseillers :		
En exercice :	08	L'an deux mil vingt-deux, le 31 mars à 19 h 04, le conseil municipal de la commune de Forfry, légalement convoqué, sur une convocation en date du 24 mars 2022 en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal.
Présents :	05	
Votants :	08	
Absents :	03	

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Mr BON Alain

Mr GAVREL José, Mr PIQUAND Nicolas, Mr PIQUAND Sébastien et Mr PROFFIT Charles-Henry.

Absents :

Mme BARTHELEMY Valérie,

Mr PROFFIT Frédéric a donné pouvoir à Mr PROFFIT Charles-Henry,

Mme VAVASSEUR Cynthia a donné pouvoir à Mr BON Alain.

Le conseil a choisi pour secrétaire **Mr Nicolas PIQUAND.**

Aucune remarque n'étant apporté au compte-rendu de la séance du 17 mars 2022, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1 : Décision modificative n° 1 au budget

Le Maire rappelle que la nouvelle nomenclature M57 s'impose pour le budget 2022 et le compte des dépenses imprévues ne doit plus y figurer.

Par conséquent le Maire propose de modifier le budget :

FONCTIONNEMENT

<u>Diminution des dépenses :</u> COMPTE 022 – Dépenses imprévues pour 20 000 €	<u>Augmentation des dépenses :</u> COMPTE 6156 – Maintenance pour 20 000.00 €
--	---

INVESTISSEMENT

<u>Diminution des dépenses :</u> COMPTE 020 – Dépenses imprévues pour 4 000 €	<u>Augmentation des dépenses :</u> 215 - Installations, matériel et outillage techniques COMPTE 21538 - Autres réseaux pour 4 000 €
---	--

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative n°1.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 08.